

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

LE 4 MARS 2014

Séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 4^e jour de MARS 2014 dans la salle du conseil à l'édifice municipal au 505 Frontière à 20h00, et à laquelle est présent son honneur le Maire Drew Somerville et les conseillers suivants: Normand Lussier, Tina Calvarese, Dale Langille, Michael Houle, Howard Silverman et Lucie Bourdon sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi que quelques citoyens.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

À 20h00, Monsieur le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2014-03-59

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman et **résolu unanimement par les conseillers**

D'accepter l'ordre du jour tel que suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation procès-verbaux : 4 février 2014, séance régulière.
3. Délégation
4. Suivi sur les procès verbaux
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiment = permis
6. Rapport par l'inspecteur municipal, directeur des travaux publics :
 - + Liste des travaux et autres
 - + MTQ, Enseigne non stationnement à réinstaller, sites divers
7. Rapport de l'opérateur eau potable/eau usées :
 - a) Consommation de l'eau
 - b) Rapport sur la levée de l'ébullition
 - c) Rapport des eaux usées.
 - d) Mesure d'accumulation de boues, 3 étangs aérés
8. 2^e projet du règlement 171-28 modifiant le règlement de zonage # 171.
9. Centre récréatif :
 - a) Recouvrement du plancher du gymnase
 - b) Épargne énergétique- travaux à faire
10. Mandat pour Architecte, plan d'implantation future pour les terrains sportifs et culturels du territoire du village.
11. Correspondance :
12. Questions diverses :
13. Présentation des comptes payables
14. Période de questions
15. Clôture de la séance.

2014-03-60

APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DU 4 février 2014, séance régulière

Attendu que les membres du conseil ont en main le procès verbal du 4 février 2014 ainsi que la liste finale des chèques émis pour le mois de février incluant les factures d'électricité, téléphone;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le procès-verbal du 4 février 2014 ainsi que les listes des chèques émis durant le mois de février 2014 au montant de 44,677.01\$ et pour les salaires au montant de 9,059.74\$ soient acceptés tels que présentés.

DÉLÉGATION

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Permis de construction pour le mois de février 2014

<u>Nombre de permis émis:</u>	...0.....	Aucun permis pour le mois
<u>Valeur des travaux</u>	0 \$	Stéphane Gingras

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Yves Gauthier dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de février 2014.

2014-03-61

ENSEIGNES NON STATIONNEMENT À REMPLACER – Frontière et Champlain

Prenant en considération que des automobilistes se stationnent sur le côté est de la rue Frontière et causent des problèmes de circulation car la route n'est pas assez large pour permettre cet activité;

Prenant en considération qu'une étude a été effectuée par Monsieur Gauthier et qu'il a été déterminé que plusieurs enseignes de non stationnement ont été enlevé lors de remplacement de poteaux sur la rue Frontière;

Prenant en considération que le responsable du Ministère des transports à aviser Monsieur Gauthier qu'il ne peut les remplacer sans avoir une demande officielle du conseil municipal;

Prenant en considération que Monsieur Gauthier a déposé un plan déterminant les travaux à faire par le MTQ :

- **Installer des enseignes de non stationnement manquantes :**
 - rue Frontière entre le 504 et le 562 Frontière, direction nord.
 - Rue Frontière devant la CIBC, direction nord
 - Rue Frontière, devant le dépanneur (501), direction sud
 - Rue Frontière, entre 545 et 521, direction sud
 - Ave Champlain, entre le 525 et le 515, direction ouest.
- **Remplacer les enseignes de non stationnement qui sont trop petites :** entre le 564 et 586 Frontière, direction nord

Pour la sécurité routière des usagers et des piétons, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

QU'une demande soit transmise au Ministère du transport de Napierville afin que les installations nécessaires des enseignes de non stationnement pour la sécurité de tous, selon la liste préparée par Monsieur Gauthier, soient effectuées dans les plus brefs délais.

RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

Consommation de l'eau potable : 85,707 gallons par jour durant le mois de février. (Surplus causé par l'arrosage de la patinoire)

Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable sont remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

Rapport sur la levée de l'ébullition :

Monsieur le Maire déclare que

Pascale Giroux avec l'assistance de Monsieur Leblond de la firme TechnoRem continue à organiser les travaux requis pour la levée de l'avis de l'ébullition qui est effective depuis le 9 septembre 2013. Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics a fait le suivi ainsi que certains travaux lui-même sur ce dossier. Des achats de nouveaux équipements et des installations ont été effectués et l'installation de l'automate est prévue pour vendredi le 7 mars. Dix analyses d'eau diverses seront requises pour finaliser ce dossier.

2014-03-62

DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE MAIRE AFIN DE RÉGULARISER LE DOSSIER SUR L'AVIS D'ÉBULLITION

Prenant en considération la grille préparée par la secrétaire-trésorière qui démontre des dépenses effectuées en urgence et autorisées par le Maire pour un montant total d'environ 24,760.78\$ qui n'était par prévu au budget 2014;

Prenant en considération que certaines dépenses sur cette liste ont été réalisées et payé en 2013;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

QU'un montant de 23,000\$ soit approprié du surplus réservé pour le forage d'un puits afin de rencontrer cette dépense d'urgence.

2014-03-63

AVIS DE MOTION -

Monsieur le conseiller Normand Lussier donne un avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement établissant un programme de subvention relatif à l'installation de toilette éco-énergétique dans le but d'encourager les gens à réduire la consommation de l'eau et le rejet dans les égouts et ceci, avec dispense de lecture car tous les membres du conseil recevront une copie deux jours juridiques avant la séance.

RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2014-03-64

MESURES D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

Prenant en considération que les critères du MAMROT stipulent qu'il est nécessaire d'effectuer les mesures d'accumulation de boues dans les étangs aérés et pour cette année dans les trois bassins;

Prenant en considération que monsieur Yves Payette de la firme Écho-tech a soumis une offre de service pour effectuer ces tâches au prix de 975\$ + taxes;

Prenant en considération que cette proposition n'inclus pas le prélèvement de cinq (5) échantillons de boues qui peuvent être nécessaire moyennant un supplément de 100\$ par étang;

Prenant en considération que ce mandat n'inclus pas les frais d'analyses;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le mandat pour les mesures de boues ainsi que pour le prélèvement des boues si nécessaire soit accordé à la firme Écho-tech selon les prix présentés;

Que les services d'un laboratoire accrédité soient retenus par la municipalité pour faire les analyses.

2014-03-65

2^e Projet de règlement 171-28 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 171, AFIN D'AUTORISER UNE CLINIQUE MÉDICALE DANS LA ZONE 101-3.

ATTENDU QUE une coopérative de santé veut s'implanter dans le sous-sol de l'Office Municipal d'Habitation d'Hemmingford, au 570 rue Bouchard;

ATTENDU QUE ce nouvel usage occasionnera peu d'achalandage ce qui ne viendra pas occasionner de désagrément pour les résidents habitant la zone 101-3;

ATTENDU QUE cet usage sera autorisé seulement sur le terrain de l'Office Municipal d'Habitation d'Hemmingford;

ATTENDU QUE le Conseil a le pouvoir de modifier ses règlements d'urbanisme et qu'il est souhaitable d'amender ledit règlement dans l'intérêt de la collectivité;

ATTENDU QU' un avis de motion sur le projet de règlement a été donné le 4 février 2014;

ATTENDU QUE la consultation publique a eu lieu, le 4 mars à 19h30;

EN CONSÉQUENCE: Sur proposition de monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé de madame la conseillère Tina Calvarese

Et il est résolu unanimement par les conseillers

D'adopter ce règlement de modification no 171-28 tel que présenté.

Les sujets pour le recouvrement du plancher du gymnase du centre récréatif et épargne énergétique sont remis pour une prochaine séance.

2014-03-66

ARCHITECTE POUR PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'IMPLANTATION /LOISIRS

Prenant en considération que le conseil municipal désire prévoir un plan d'aménagement et un plan d'implantation future pour les terrains sportifs et culturels du territoire du Village;

Prenant en considération que le mandat est tel que suit

➤ *Ce plan d'implantation assurera une bonne planification stratégique autant physique que monétaire afin d'assurer la pérennité des installations. Chaque dollar investi dans les équipements devra l'être de façon à encourager la pratique d'activités physiques dans un environnement favorable à un mode de vie sain.*

- *documents préliminaires*
- *relevé physique des lieux*
- *étude de diverses possibilités d'installation et /ou de modification avec le conseil et les citoyens (consultation)*
- *préparation des esquisses préliminaires*
- *accord de principe des autorités municipales*
- *Évaluation des coûts probables des travaux de rénovation et/ou construction.*

Prenant en considération que deux invitations ont été transmises à des firmes d'architecte pour ce mandat;

Prenant en considération les offres de service reçu sont :

- Nadeau, Nadeau et Blondin pour un montant de 7,500\$ + taxes;
- Alegria Boulanger Inc pour un montant de 3,800\$ + taxes.

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman **Et résolu unanimement par les conseillers**

Que le mandat soit accordé au plus bas soumissionnaire soit : Alegria Boulanger pour un montant de 3,800\$ + taxes.

CORRESPONDANCES

2014-03-67

Service d'urbanisme –première ligne

Attendu que Monsieur Sylvain Provencher offre ses services pour être disponible pour toutes questions pertinentes de la part des employés municipaux ou élus municipaux sur des dossiers du village;

Attendu que Monsieur Gingras et Mme Lawrence ont utilisé ce service en 2013;

Attendu que le prix pour ce service offert, du 22 mars 2014 au 22 mars 2015, est de 360\$ + taxes;

IL est alors proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Tina Calvarese **et résolu unanimement par les conseiller**

Que les services de la firme Provencher urbaniste soit retenu pour le terme ci-haut mentionné pour un montant de 360\$ + taxes.

2014-03-68

ENTENTE AVEC ARCHIVES HISTORIQUES HEMMINGFORD- COMMISSAIRE DES COLLECTIONS (la version anglaise prend préséance sur cette résolution traduite)

ATTENDU QUE Les archives Historiques Hemmingford, une compagnie incorporée et une organisation charitable qualifiée sont en existence depuis 22 ans;

ATTENDU QUE les Archives travaillent dans le but d'assurer une durabilité long terme pour cet organisme d'héritage et leurs collections, mais doit inclure dans leur règlement une provision en regard d'une dissolution future de l'organisme incluant une prévision pour la distribution des actifs, qui inclus tout document, collections en plus des fonds;

ATTENDU QUE le conseil d'administration des Archives a proposé le texte suivant (en anglais) comme une déclaration sur le sujet de « dissolution la société et distribuer les actifs» et demander l'accord des conseils municipaux le mémorandum entente ici-bas :

1. Le conseil d'administration des Archives a la responsabilité complète et prennent toutes les décisions concernant les collections en main, selon la confiance publique.
2. Aucun item des Archives ne sera enlevé, à l'exception des items prêtés et retournés, tel que noté dans la documentation.
3. En aucun temps que les collections seront vendus, dispersés, détruits à moins que l'item est un duplicata, n'est pas durable pour les archives, ou l'item est sérieusement endommagé;
4. Dans l'éventualité improbable que Les Archives Historiques Hemmingford dissoudre comme organisme, il est conclu que les dettes seront payées complètement par l'organisme, et tout fonds restant transféré à la juridiction du Village de Hemmingford.
5. Les collections deviendront alors sous la garde des municipalités du Village et du Canton de Hemmingford comme fidéicommissaire qui feront les démarches nécessaires pour son administration.

ATTENDU QUE les deux municipalités, le canton et le Village, partage les responsabilités envers les Archives Historiques Hemmingford, incluant certains fonds, partagées entre les municipalités selon les méthodes établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

et résolu unanimement :

D'approuver le mémorandum d'entente entre les Archives Historiques Hemmingford, la Municipalité du Village de Hemmingford et la Municipalité du Canton de Hemmingford sur « dissolution la société et distribuer les actifs» tel que proposé ci-haut par les Archives.

Que l'accord de la Municipalité du Canton de Hemmingford fasse parti de la présente résolution.

2014-03-69

Théâtre dans le parc - « Harry and the King» par William Shakespeare – en juillet

Prenant en considération que les représentants de Théâtre Répercussion sont intéressés à faire, encore cette année, une présentation de leur pièce de théâtre à Hemmingford au prix de 3000\$ + taxes;

Prenant en considération que le groupe Théâtre de Répercussion feront la vente de souvenirs, breuvage et autres et qu'ils seront bénéficiaires des profits;

Prenant en considération que l'entente stipule que cette présentation est gratuite pour la population et qu'en aucun cas qu'il y ait une demande de don ou autres à l'entrée;

Prenant en considération que le conseil de la municipalité du Canton de Hemmingford a approuvé cette dépense lors des prévisions budgétaires selon l'entente intermunicipale sur les loisirs;

Prenant en considération que les installations électriques sont en place pour cette activité;

Prenant en considération que la date de la présentation sera déterminée dans les prochaines semaines;

IL est alors proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par madame la conseillère Tina Calvarese **et résolu unanimement par les conseillers**

Que Drew Somerville soit mandaté à signer le contrat au nom de la municipalité du Village de Hemmingford;

Que le conseil municipal accepte de payer un montant de 3000\$+ taxes pour cet événement qui aura lieu sur le terrain de jeu au centre récréatif de Hemmingford;

Qu'un montant de 1500\$ + taxes soit remis à la signature du contrat et que le montant de 1500\$ + taxes soit remis le soir de l'évènement.

2014-03-70

QUOTE-PART 2014 et PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DU REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Faisant suite d'une correspondance datée du 11 février 2014 de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le Regroupement des Personnes Handicapées Région du Haut-Richelieu Inc. nous présentant leur budget 2014 au montant de 3440\$ selon les nouveaux calculs;

Prenant en considération que la formule utilisée pour le calcul de la quote-part sera maintenant changée pour être basée sur la population au lieu du nombre de ses usagers;

Prenant en considération que la quote-part de l'année 2013 a été de 2775\$ et que la nouvelle formule de calcul est utilisé par la plupart des autres services pour personnes handicapées avec un ajustement pour transition;

Prenant en considération que pour l'année 2014, le tarif est pour un montant de 3 440\$;

Sur une proposition de madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille

Il est résolu unanimement par les conseillers :

D'adopter leur budget 2014, tel que présenté;

De procéder au paiement annuel de notre quote-part au montant de 3 440\$.

2014-03-71

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

Considérant que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

Considérant que le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

Considérant que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

Considérant que soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

Considérant que l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille, **et résolu unanimement par les conseillers :**

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2014-03-72

BOURSES POUR FINISSANT – ÉCOLES SECONDAIRES POUR NOTRE TERRITOIRE.

Prenant en considération que l'école Louis Cyr ainsi que l'école CVR ont été très honorée par la remise d'une bourse de 100 \$ pour l'engagement à la vie étudiante;

Prenant en considérant que les enfants de notre territoire vont à l'école CVR pour les anglophones et à l'école Louis Cyr pour les francophones;

Considérant qu'il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Tina Calvarese

et résolu unanimement par les conseillers :

QU'un montant de \$100.00 soit accordé à chaque école suivante :

- École Chateauguay Valley regional (CVR Educational Foundation)
- École secondaire Louis Cyr

pour la remise des bourses en reconnaissance des efforts des enfants.

Que Monsieur le maire Drew Somerville soit nommé pour la remise de cette bourse de l'école Louis Cyr, en juin 2014.

Que Monsieur le maire Drew Somerville soit nommé pour la remise de cette bourse de l'école Chateauguay Valley regional, le 22 juin 2014.

2014-03-73

CORPS DE CADETS DE L'ARMÉE 2698 SIEUR DE BEAUJEU, AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance du Corps de Cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu dans le cadre d'une campagne de financement pour donner un programme complémentaire aux jeunes cadets et cadettes;

CONSIDÉRANT QU'un adolescent résident au Village participe à ce programme;

Sur une proposition du conseiller Dale Langille, appuyé du conseiller Normand Lussier

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers :

DE verser un don de 50 \$ au Corps de Cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu comme don pour les activités de ce groupe.

2014-03-74

DEMANDE DE DON – CENTRE DE SOLIDARITÉ FAMILIAL SOURIRE SANS FIN

ATTENDU Mme Sylvie Rémillard, directrice de SOURIRE SANS FIN demande un don permettant à l'organisme de parcourir plus de kilomètres sur un territoire de 800 km², et ce, sur tout le territoire de Hemmingford;

ATTENDU la mission de cet organisme qui se définit par rejoindre, accompagner et supporter les familles dans leur quotidien;

ATTENDU le transport est fourni à toute personne inscrite dans une activité de prise en charge;

ATTENDU le bien-fondé de cet organisme;

Sur une proposition de madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyée de monsieur le conseiller Normand Lussier ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers:

D'accorder un montant de 100\$ comme support financier pour cet organisme.

QUESTIONS DIVERSES

2014-03-75

Balai hydraulique usagé pour installer sur tracteur pour nettoyer la patinoire, le stationnement etc... du centre récréatif

Monsieur Côme Giroux, responsable de l'entretien au Centre récréatif nous avise qu'il aurait la possibilité de faire l'achat d'un balai hydraulique usagé au prix de 500\$ pour l'entretien au centre récréatif;

Attendu que cet équipement serait un atout pour effectuer les travaux;

Attendu que l'équipement devra être vérifié sur sa compatibilité avec le tracteur ainsi que sur sa condition avant l'achat

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

et résolu unanimement par les conseillers :

Que Côme Giroux est autorisé à faire les vérifications de cet équipement;

Que la municipalité autorise cet achat.

2014-03-76

Paniers de fleurs pour l'embellissement du territoire

Monsieur Claude Beauvais suggère l'installation

- d'un nombre de 24 paniers (50\$) pour embellir le village;
- 4 demi-lunes pour les lampadaires (20\$) de l'édifice municipal;

Il est alors proposé par Monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

et résolu unanimement par les conseillers :

Qu'un nombre de **18** paniers et 4 demi-lunes soient commandés de Claude Beauvais pour la saison 2014 au même tarif que l'an dernier.

2014-03-77

APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon

et résolu à l'unanimité par les conseillers :

D'accepter de payer les comptes selon la liste remise aux membres du conseil

- pour un total dépenses de: 57,302.11\$
- pour un total de rémunérations des employés : 9,000.00\$

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Périodes de questions :

À 20h48, Monsieur le Maire ouvre la période de questions et invite les citoyens à poser des questions.

À 20h51, la période est fermée.

2014-03-78

SÉANCE CLORE

À 20h52, monsieur le conseiller Normand Lussier propose et Madame la conseillère appuie que la séance soit clore.

ADOPTÉ.

Drew Somerville
Maire

Diane Lawrence, *g.m.a.*
Directrice générale et secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

LE 4 MARS 2014

Séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 4^e jour de MARS 2014 dans la salle du conseil à l'édifice municipal au 505 Frontière à 20h00, et à laquelle est présent son honneur le Maire Drew Somerville et les conseillers suivants: Normand Lussier, Tina Calvarese, Dale Langille, Michael Houle, Howard Silverman et Lucie Bourdon sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi que quelques citoyens.

Résolution # 2014-03-68

ENTENTE AVEC ARCHIVES HISTORIQUES HEMMINGFORD- COMMISSAIRE DES COLLECTIONS

ATTENDU QUE Les archives Historiques Hemmingford, une compagnie incorporée et une organisation charitable qualifiée sont en existence depuis 22 ans;

ATTENDU QUE les Archives travaillent dans le but d'assurer une durabilité long terme pour cet organisme d'héritage et leurs collections, mais doit inclure dans leur règlement une provision en regard d'une dissolution future de l'organisme incluant une prévision pour la distribution des actifs, qui inclus tout document, collections en plus des fonds;

ATTENDU QUE le conseil d'administration des Archives a proposé le texte suivant (en anglais) comme une déclaration sur le sujet de « dissolution la société et distribuer les actifs » et demander l'accord des conseils municipaux le mémorandum entente ici-bas :

1. Le conseil d'administration des Archives a la responsabilité complète et prennent toutes les décisions concernant les collections en main, selon la confiance publique.
2. Aucun item des Archives ne sera enlevé, à l'exception des items prêtés et retournés, tel que noté dans la documentation.
3. En aucun temps que les collections seront vendus, dispersés, détruits à moins que l'item est un duplicata, n'est pas durable pour les archives, ou l'item est sérieusement endommagé;
4. Dans l'éventualité improbable que Les Archives Historiques Hemmingford dissolution comme organisme, il est conclu que les dettes seront payées complètement par l'organisme, et tout fonds restant transféré à la juridiction du Village de Hemmingford.
5. Les collections deviendront alors sous la garde des municipalités du Village et du Canton de Hemmingford comme fidéicommissaire qui feront les démarches nécessaires pour son administration.

ATTENDU QUE les deux municipalités, le canton et le Village, partage les responsabilités envers les Archives Historiques Hemmingford, incluant certains fonds, partagées entre les municipalités selon les méthodes établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier
et résolu unanimement :

D'approuver le mémorandum d'entente entre les Archives Historiques Hemmingford, la Municipalité du Village de Hemmingford et la Municipalité du Canton de Hemmingford sur « dissolution la société et distribuer les actifs » tel que proposé ci-haut par les Archives.
Que l'accord de la Municipalité du Canton de Hemmingford fasse parti de la présente résolution.

*Copie certifiée et conforme
à nos écritures.*

*Diane Lawrence
Directrice générale et secrétaire-trésorière*